

Assemblée publique tenue le :

Mercredi 21 septembre 2022, à 13 h 30

À la salle du conseil, Hôtel de ville de Montréal

Assemblée webdiffusée en direct et [en différé](#)

Présences Mme Kaïla A. Munro, présidence
 Mme Marie-Claude Baril, membre
 Mme Michèle Flannery, membre
 Mme Angela Gentile, membre
 M. Julien Hénault-Ratelle, membre
 M. François Limoges, membre

Absences M. Benoit Langevin, vice-présidence
 Mme Anne-Marie Sigouin, membre
 Mme Josée Troilo, membre

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

M. Julien Hénault-Ratelle préside la séance et déclare l'assemblée ouverte à 13 h 36. Il souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à cette assemblée en présence ou en webdiffusion, et invite les commissaires à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hénault-Ratelle soumet la proposition d'ordre du jour aux membres de la Commission.

Sur une proposition de Mme Kaïla A. Munro, appuyée par Mme Angela Gentile, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 8 septembre 2022

Le président d'assemblée invite les membres de la Commission à adopter le procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2022, qui porte sur les recommandations quant à la certification Propriétaire responsable.

Sur une proposition de Mme Marie-Claude Baril, appuyée par Mme Michèle Flannery, le procès-verbal est adopté.

4. Mot de M. Robert Beaudry, responsable de l'urbanisme au comité exécutif

Le président d'assemblée cède la parole à M. Robert Beaudry, conseiller de la Ville dans Sainte-Marie et responsable de l'urbanisme, de la participation citoyenne et de la démocratie au comité exécutif de la Ville de Montréal.

M. Beaudry réitère l'importance des espaces verts et des infrastructures vertes à travers la ville. Le règlement P-17-055, appliqué par les arrondissements depuis 2018, permet de protéger et de mettre en valeur ces espaces pour les citoyennes et les citoyens par le biais de contributions aux fins de parcs.

5. Consultation sur le Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (P-17-055-01)

M. Julien Hénault-Ratelle souhaite la bienvenue à Mme Caroline Lépine, chef de division, et à M. Charles-Eden Godbout, conseiller en aménagement au Service de l'urbanisme et de la mobilité, et leur cède la parole.

5.1 Présentation du dossier par le Service de l'urbanisme et de la mobilité

Mme Caroline Lépine présente le contexte qui amène le Service de l'urbanisme et de la mobilité à proposer des modifications au règlement P-17-055.

M. Charles-Eden Godbout procède à la [présentation](#) du règlement P-17-055-01 et des articles qui seront modifiés. Il s'agit de modifications qui répondent aux demandes des arrondissements, qui précisent des définitions et des calculs, ou encore qui prennent en compte les récentes modifications législatives adoptées par le gouvernement du Québec.

M. Godbout termine en expliquant les prochaines étapes du processus: le projet de règlement sera déposé au comité exécutif, puis adopté par le conseil municipal, avant d'entrer en vigueur.

À 14h07, la séance est suspendue pour une dizaine de minutes afin de permettre l'inscription des personnes qui souhaitent poser des questions et qui ne l'auraient pas encore fait, via le formulaire en ligne. La séance reprend à 14h16.

5.2 Période de questions et commentaires du public

Le président d'assemblée invite la première personne inscrite à poser sa question.

| Personnes du public | Questions / commentaires |
|---------------------|---|
| M. Jean Duval | S'inquiète des parcs et de leur usage à Montréal; par exemple, le parc adjacent à la marina de Lachine, où il rapporte que des gens se sont fait expulser. Rappelle que tout le monde doit avoir accès aux parcs / Est d'avis que des parcs voués à manifester devraient exister à Montréal, pour permettre la prise de parole / Est d'avis que des parcs et des espaces doivent être consacrés aux personnes itinérantes / Rappelle que la Ville et le gouvernement du Québec doivent investir des sommes pour protéger les humains. |
| M. Daniel Vanier | Demande si le Service d'urbanisme compte faire l'évaluation des sommes amassées et des sommes dépensées dans les arrondissements depuis 2019, en lien avec le règlement P-17-055. Rappelle que ces sommes doivent être investies pour le bien-être des citoyens / Demande si d'autres améliorations pourraient être apportées au règlement. |

M. Hénault-Ratelle remercie les citoyens pour leurs commentaires et questions.

Il explique qu'un formulaire en ligne a été mis à la disposition du public sur la page dédiée de la Commission, pour permettre aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer de transmettre leurs interrogations et commentaires. La Commission n'a pas reçu de question en ligne.

5.3 Période de questions et commentaires des commissaires

M. Hénault-Ratelle invite les commissaires qui le souhaitent à prendre la parole.

| Commissaires | Questions / commentaires |
|--------------------|--|
| Mme Kaïla A. Munro | Demande une précision sur l'article 11 et si des balises doivent être ajoutées par règlement, qui empêcheraient les redéveloppements successifs. |
| Mme Angela Gentile | Demande des précisions sur le calcul de la superficie de plancher en lien avec l'entreposage. / Se montre intéressée à faire l'analyse des sommes amassées et investies en lien avec le règlement P-17-055 dans l'arrondissement de Saint-Léonard. |

| | |
|---------------------------|---|
| Mme Michèle Flannery | Demande des précisions et des exemples quant aux modifications qui sont apportées au règlement concernant les terrains ayant un accès public à un lac ou à un cours d'eau. |
| M. Julien Hénault-Ratelle | Demande une précision sur le remplacement de la définition de « bâtiment des logements sociaux ou communautaires » utilisée à l'article 1 du règlement et le lien avec le Règlement pour une métropole mixte. / Est d'avis qu'il faudrait ajouter « ou fédéral » dans le libellé de la définition (« en vertu d'un programme municipal, provincial ou fédéral ») pour éviter d'avoir à modifier à nouveau le règlement. |

Le président de l'assemblée remercie les commissaires pour leurs interventions.

6. Levée de l'assemblée

Avant de lever la séance, le président d'assemblée remercie à nouveau M. Beaudry, Mme Lépine et M. Godbout et toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée publique.

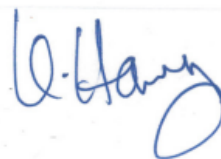
Il rappelle que le procès-verbal de l'assemblée sera déposé sur la page dédiée de la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 14 h 41.

SIGNÉ LE : 29 septembre 2022



Julien Hénault-Ratelle
Commissaire et
président d'assemblée



Virginie Harvey
Coordonnatrice - soutien aux
commissions permanentes